



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Juillet 2016

No 5

Bulletin d'informations officielles



Sortie du Conseil Communal le 16 juin 2016

Dans ce numéro :

Conseil communal du 15 juin 2016	2
Les brèves de la Municipalité	6
Patrouilleur scolaire	15
Municipalité 2016—2021	18
Fermeture estivale du Bureau communal	17
Tour du Pays de Vaud	18
Poste Mobile de la Gendarmerie	20
Fondation BVA	21
Plan canicule	22
Bibliothèque	23
Infos des sociétés et divers	24
Marché artisanal	32

Conseil communal du 15 juin 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2016 "RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2015"

Dans sa séance du 15 juin 2016,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N°9/2016 du 11 avril 2016;
- ouï le rapport de la Commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

a décidé

(à l'unanimité des voix)

1. d'adopter le rapport de gestion;
2. d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 22'750.89 au capital qui s'élève après cette opération à CHF 159'525.41;
3. d'accepter les comptes communaux pour 2015, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2015 tels que présentés;
4. de donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale pour la gestion et les comptes 2015.

PREAVIS N° 10/2016 "RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX ET SES ANNEXES"

Le préavis a fait l'objet de deux amendements :

Amendement 1 : Suppression de la dernière phrase de l'article 38 : "La Municipalité peut édicter des directives particulières".

Amendement 2 : Compléter Article 4.1, après la puce CHF 0,30 HT/m² : "Les chemins d'accès privés grevés d'une servitude de passage sont exclus du calcul de la surface imperméable"

Ces deux amendements ont été déposés par MM. Raymond Lambelet, Bernard Büttiker, Joseph Vanderweckene, Georges-André Rapp, Patrick Vigouret et Yves Trottet.

L'Assemblée législative a adopté l'amendement 1 à la très forte majorité, moins 4 non et 3 abstentions et l'amendement 2 par 27 oui, 1 non et 12 abstentions.

M. Olivier Duperrut, Président, a ensuite soumis cet objet doublement amendé à l'approbation du Conseil communal :

- vu le préavis municipal 10/2016 adopté en séance de municipalité du 17 mai 2016;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

(à l'unanimité des membres présents)

1. d'adopter le règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et la nouvelle structure des taxes, à la condition de tenir compte des 2 amendements suivants :
 - 1) Suppression de la dernière phrase de l'article 38 :
"La Municipalité peut édicter des directives particulières"
doit être retiré.
 - 2) Compléter Article 4.1, après la puce CHF 0,30 HT/m² :
"Les chemins d'accès privés grevés d'une servitude de passage sont exclus du calcul de la surface imperméable";

2. d'accepter l'annexe n°2 au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux pour le calcul et l'encaissement des taxes;
3. de fixer l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle, mais au plus tôt le 1er octobre 2016;
4. d'annuler le règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires du 4 juillet 1990.

FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL COMMUNAL: "RAPPORT ANNUEL SUR LES MOUVEMENTS DU FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL COMMUNAL"

Après la clôture des débats, le rapport est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- vu le Rapport annuel sur les mouvements du fonds spécial du Conseil communal;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE
(à l'unanimité)

1. de l'adopter tel que présenté par le Président, M. Olivier Duperrut.

Le Bureau du Conseil communal comprend les instances suivantes pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

Présidence

Sébastien Jaquier, Président
Hervé Bandini, 1er vice-Président
Samuel Rieser, 2e vice-Président

Secrétariat

Regula Heck-Tobler, secrétaire
Isabelle Duperrut, secrétaire suppléante

Scrutatrice / scrutateurs

Anne Pichard et Jean-Marc Lüscher
Roberto Baldicchi et Lionel Pichard, scrutateurs suppléants

COMMISSIONS PERMANENTES :

Commission de gestion

David Goy, Président
René Parrat
Yves Trottet
Pascal Berchier

Commission des finances

Martine Nicollerat, Présidente
Alain Vienet
Nadine Frossard Goy
Nicolas Pittet
Quentin Riva

Commission de recours en matière d'imposition

Stéphanie Goldstein Moret, Martine Nicollerat et Alain Vienet

Commission ASICoPe

Stéphanie Goldstein Moret, membre et Stéphanie Reda, suppléante

Délégation AIEV

Bernard Büttiker, David Goy, Patrick Vigouret, Yves Trottet, Pierre-Louis Savoy, Olivier Duperrut (représentant la Municipalité), Michel Equey (1er suppléant), Samuel Berthoud (2e suppléant).

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, syndique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous voici arrivés au terme de cette législature. Notre reconnaissance va tout d'abord aux conseillers qui nous quittent après, parfois de nombreuses années de collaboration. La municipalité les remercie sincèrement de tout le temps mis à disposition de la chose publique.

Merci également à tous les conseillers qui ont accepté de renouveler leur mandat, et comme déjà souligné lors de l'assermentation, il est utile pour notre commune qu'il y ait une continuité pour suivre les dossiers en cours.

La municipalité durant cette législature vous a soumis des préavis. Quelques-uns traitaient de choses usuelles, tels que les préavis concernant :

- Taux Imposition, Budget, Comptes

Et d'autres, des sujets plus spécifiques dans divers domaines tels que :

Les changements des canalisations

1. Ch. de la Fontaine.
2. Ch. de la Rie.
3. Pré-Montagnon et le nord du chemin des Mainnesses.
4. Le bouclage du chemin de la Mésange.
5. Une partie du Cuvillard et de l'Arzillier.
6. Lors de notre dernier conseil vous avez accepté les travaux pour les changements des canalisations EU et EC pour le ch. de la Cigale.

Domaine et bâtiment

- La rénovation de la place de jeu de l'école.
- Quelques essais de réparation avec le carrelage de la salle de sport, qui a été finalement entièrement changé.

Routes

- Les aménagements de sécurisation de la rue du Marteley.
- La rénovation de la place à la Forge.
- L'entretien de notre réseau routier.
- Les aménagements pour le 30 km/h, qui sont actuellement en cours.

Adaptation de différents règlements

- Sur les déchets et la taxe au sac.
- Pour le cimetière.

- Pour les subventions des études musicales.
- Sur la distribution de l'eau.

Divers

- Etude d'une éventuelle fusion avec nos communes voisines.
- Adoption du Plan directeur Régional.
- Crédit d'étude pour l'espace café amendé.
- Modifications des statuts Ajerco.

Notre principale préoccupation de cette législature a été bien sûr la zone industrielle. La municipalité a donc demandé aux entreprises de venir vous présenter leur projet, et vous avez également eu des explications au sujet de la RC 177 par le chef du projet Monsieur Droguet.

Dès 2014 la municipalité a consacré beaucoup de temps, en vue de la réduction des nuisances sonores de la Zone Industrielle. Elle en a donc fait sa priorité.

Nous avons en effet eu plus de 60 séances dédiées à ce sujet. Nous nous sommes entourés d'un acousticien afin d'obtenir des entreprises des efforts d'insonorisation de leurs installations. Nous étions persuadés qu'il fallait obtenir des mesures supplémentaires. Nous avons étudié scrupuleusement les rapports d'impact, et avec l'aide de la commission du suivi, nous avons en effet obtenu des résultats non négligeables.

La Municipalité continuera de s'efforcer d'obtenir le maximum de mesures permettant la lutte contre toutes les nuisances. Il est bon de rappeler que nous ne pouvons pas imposer des contraintes non prévues dans les textes légaux. Dans ce contexte, la municipalité remercie très chaleureusement la Commission du suivi pour son soutien et le travail fourni.

Je profite également de remercier toutes les personnes qui ont participé aux différents groupes de travail, aux Commissions permanentes ou ponctuelles.

La Municipalité a particulièrement apprécié l'ambiance qui a régné entre le législatif et l'exécutif durant cette législature. Merci à vos différents Présidents pour leur esprit de collaboration constructive, ainsi qu'à votre secrétaire, et sans oublier votre huissier qui nous a préparé la salle pendant ces cinq années.

Encore un dernier mot pour notre personnel, qui, avec tous les dossiers à traiter, a été particulièrement sollicité. Un grand merci pour leur soutien et leur engagement sans faille. Notre reconnaissance va à tous nos collaborateurs pour leur travail.

La Municipalité vous souhaite à tous un bel été.

Cher Roger,

Après avoir été notre Président du Conseil Communal, tu es rentré dans le rang. Te trouvant quelque peu inactif, tu as décidé de nous rejoindre à la Municipalité, il y a de cela déjà 10 ans.

Tu es un homme de lettre, plein d'esprit et de jolis mots. La municipalité va se souvenir longtemps des calembours que tu nous servais lors des repas de fin d'année. En fait tu nous observais tout au long de l'année, et tu relevais toutes nos erreurs et manies pour en faire des jeux de mots.

Tu t'es passionné pour la gestion des déchets, ce qui correspond bien à ton engagement pour l'environnement. Dans le cadre de la police des constructions, tu as mis à profit ton sens de l'observation avec quelquefois un agacement face à l'appétit des promoteurs. Avec ce dicastère difficile dans lequel on doit viser « le mécontentement moyen », tu as trouvé le langage adéquat avec le souci de faire appliquer une législation complexe. Tes interventions ont toujours été faites dans l'intérêt général.

En tant qu'enseignant, ton côté didactique nous a bien fait comprendre qu'il ne fallait jamais lire le texte écrit sur des slides, sous peine que notre conseil allait s'ennuyer à mourir. Par ailleurs le programme power point n'avait plus de secret pour toi.

Tu as été un collègue charmant, ne s'énervant jamais, agréable et avec un esprit caustique qui n'a jamais sombré dans la critique stérile. Avec toi l'humour est roi et tant mieux.

La Municipalité va te regretter, mais nous sommes conscients que l'heure est venue pour toi de faire de grands voyages, et surtout depuis peu, devenu grand-père, un mandat d'une autre nature t'attend.

Avec toute notre amitié, cher Roger, nous te souhaitons le meilleur, et surtout n'oublie pas de passer de temps à autre nous faire un petit bonjour.



Olivier Berthoud, municipal

Suivi des nuisances, sonores en particulier, de la zone industrielle

Depuis la dernière information sur ce thème, lors du Conseil communal du 23 mars 2016, les actions suivantes ont été entreprises, étant entendu que la liste n'est pas exhaustive :

- Le 24 mars, courrier à Mme De Quattro demandant à l'Etat de se prononcer sur la mise en oeuvre d'une étude globale d'impact, la réponse à la Municipalité du 10 mars étant quelque peu ambiguë sur cette question.
- Le 7 avril, rencontre avec notre acousticien pour le dossier Camion Transport.
- Le 19 avril, séance avec les propriétaires de la zone industrielle utilisant le rail, afin d'établir un concept d'exploitation limitant au maximum les nuisances sonores.
- Le 27 avril, courrier à Mme Gorrite lui demandant des explications sur l'acquisition par le Canton d'une parcelle au profit des CFF.
- Prise de connaissance de courriers divers de Mme Gorrite (réponse évasive à l'Association Stop-Bruit) et de l'OFT.
- Prise de connaissance de la réponse du 11 mai 2016 de Mme De Quattro, dont le Conseil a été informé, proposant que l'étude d'impact intervienne dans le cadre du plan des mesures OPAir de l'agglomération Lausanne-Morges, soit de l'avis de la Municipalité aux calendes grecques !
- Prise de connaissance de la réponse de Mme Gorrite du 9 mai à l'Association Stop-Bruit, dont le Conseil communal a également été informé, qui renvoie cette association à l'autorité communale.
- Le 19 mai, point de la situation sur les dossiers H2M et COOP, ainsi que sur la problématique d'un mur anti-bruit, avec notre acousticien.
- Rencontre le 30 mai avec l'Association Stop-Bruit pour un point de situation. Une initiative communale a été déposée à cette occasion. Cet objet sera traité ci-après.
- Le 30 mai, rencontre avec notre avocat, Me Bernel, pour détermination des modalités des permis de construire H2M et COOP.
- Le 31 mai, lettre à Mme De Quattro lui demandant des explications sur la portée des considérations de l'Etat sur l'article 77 LATC cité dans le courrier du 10 mars 2016.
- Le 2 juin, rencontre avec M. Panchaud, chef de Région CFF.
- Le 13 juin, point de situation avec notre acousticien.

Initiative Communale

Comme indiqué ci-avant, une initiative communale a été déposée par un groupe de citoyens. Son intitulé est le suivant :

Acceptez-vous l'initiative populaire : « changement du Règlement spécial, Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Plaine de la Venoge » en vue de la réduction des nuisances sonores » .

Les changements portent sur les articles suivants :

Art. 2.1 Affectations autorisées

Sur le territoire de la commune d'Aclens :

La zone d'activités 1 est réservée aux entreprises industrielles, artisanales et de services particulièrement à celles entraînant dans d'autres zones des inconvénients pour le voisinage. Elle peut également accueillir des magasins en hauteur et des centres de distribution. Seuls les logements de gardiennage sont autorisés.

Sur le territoire de la commune de Vufflens-la-Ville :

La zone d'activités 1 est réservée aux entreprises industrielles, artisanales et de services. Elle peut également accueillir des magasins en hauteur et des centres de distribution. Seuls les logements de gardiennage sont autorisés.

Art. 2.11 Degré de sensibilité au bruit

Sur le territoire de la commune d'Aclens : le degré de sensibilité IV est attribué.

Sur le territoire de la commune de Vufflens-la-Ville : le degré de sensibilité III est attribué.

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité a tout d'abord le devoir de vérifier la recevabilité juridique de cette initiative. Si cette recevabilité est avérée, la Municipalité interpellera la Commune d'Aclens et le Canton, autres parties prenantes au PPA, pour leur demander d'entrer en matière sur les modifications proposées par les initiants.

La Municipalité a d'ores et déjà indiqué au Comité d'initiative que des modifications n'auraient pas d'effet rétroactif en particulier sur les projets H2M, COOP et Camion Transport.

Le Conseil communal sera naturellement tenu au courant du suivi.

Roger Weissbrodt, municipal

Police des constructions

Voici un rappel de la situation actuelle :

Outre les projets Camion Transports, COOP et H2M, objets de nombreuses questions et interrogations, d'autres projets d'une importance non comparable sont en phase de construction, de préparation ou de finalisation :

- Parcelle 1132 : **Espaces arbres**, permis de construire délivré (halle de stockage et bureaux – vente et fourniture pour le paysagisme et l'horticulture) – permis d'utilisation en passe d'être délivré
- Parcelle 1236 : **Box Play** dépôt stockage, vente et construction de conteneurs modulaires – en construction
- Parcelle 927 : **Dénériaz SA** : dépôt stockage matériel construction – en construction
- Parcelle 929 : **Intelis** – entreprise d'équipement de sécurité ferroviaire – en construction
- Parcelle 1151 : les ex-proprétaires ayant renoncé à leur projet, c'est l'entreprise **Pan Gas**, actuellement sise à Ecublens qui a racheté le terrain et va déposer une demande de permis de construire. Le projet est moins conséquent dans sa volumétrie.
- Parcelle 933 : **Stirnemann AG**, entreprise de levage et stockage de matériel – dossier en préparation

Plan de quartier « En Villard »

Suite à notre passage au SDT et à la séance consacrée à ce plan de quartier, le Service du développement territorial nous a informés par courrier que le dossier soumis pour examen préalable complémentaire ne pourra être approuvé par le dit Département et qu'il renonce à effectuer un examen du dossier, au vu des nouvelles prescriptions légales. Nous avons donc reçu un avis de non recevabilité...

Rapport d'activités 2015 du Centre Social Régional et des Agences d'Assurances Sociales de l'ARASPE :

Le rapport d'activités 2015 de l'ARASPE est téléchargeable sur le site Web araspe.ch. Il synthétise les activités du CSR et des agences sociales.

Usagers du CSR

Au mois de mai, nous avons 989 dossiers RI actifs pour un total d'environ 1'400 personnes aidées, soit à peu près 2% de notre population.

Pour le premier semestre de cette année, la moyenne des dossiers financés par le canton se porte à 959. La projection budgétaire, qui misait sur 900 dossiers, est à nouveau dépassée.

Locaux

L'antenne du CSR à Penthalaz a été ouverte le 9 mai pour les usagers de 8 communes (dont la nôtre) et permet, provisoirement en tout cas, de réduire le manque de place du site d'Echallens.

Des engagements prévus cet été sur le site de Prilly nous amènent à chercher d'autres solutions de locaux complémentaires au sud de notre région.

Agences d'assurances sociales

Le projet pilote "Vision 2020" a démarré le 1er juin. Le vieillissement de la population est un véritable défi tant en matière de santé publique que d'action sociale. Avec deux autres régions du canton, il permettra d'évaluer l'apport que peuvent mettre en oeuvre les Agences d'assurances sociales à l'aide administrative des personnes âgées en collaboration avec les réseaux de soins (CMS) et Pro Senectute et pour décharger les activités de leurs assistants sociaux.

Ce projet pilote durera jusqu'à la fin de l'année. Il permettra d'alimenter la réflexion sur la politique d'aide aux personnes âgées, institutionnaliser les collaborations dans ce secteur et, éventuellement, aboutir sur la proposition d'un projet de loi cantonale dans le courant de l'année prochaine.

Ce projet est mené sans effectif supplémentaire.

Loi sur l'action sociale vaudoise

Le Grand Conseil vient de voter une révision de la LASV qui va avoir une influence sur le fonctionnement du CSR. Parmi plusieurs réformes, deux doivent être mises en exergue :

Première réforme : le renforcement des moyens de lutte contre la fraude, en 3 éléments principaux :

- Possibilité légale d'échanger des données personnelles. Sur demande du CSR, les Impôts pourront lui transmettre directement les certificats de salaire concernant ses bénéficiaires. Le CSR pourra lui-même aussi transmettre ses informations aux autorités communales, cantonales et fédérales par rapport à une fraude qu'elles-mêmes auraient découverte.

- Possibilité légale de faire non seulement des enquêtes individuelles en cas de suspicion, mais aussi des contrôles aléatoires par le recoupement de données administratives provenant de différentes sources.
- Possibilité aussi de compter sur un médecin conseil par rapport aux certificats médicaux récurrents, et ceci sur le modèle de l'assurance chômage.

Deuxième réforme : la modification de la prise en charge des jeunes adultes :

Le Revenu d'insertion est un régime qui a pour but de subvenir aux besoins vitaux de l'ensemble de la population. Or, pour un jeune en bonne santé, sans formation et activité professionnelles et qui arrive sur le marché de l'emploi ou de la formation, le fait de bénéficier du RI (entretien, loyer, frais particuliers, subsides assurance maladie) est souvent plus intéressant financièrement que l'aide aux études. Certains jeunes risquent ainsi de se satisfaire de l'aide sociale malgré les efforts entrepris pour en sortir.

Pour éviter ce risque, le CSR deviendra aussi un véritable service public d'orientation des jeunes directement vers la formation, évitant que le jeune demandeur passe par la case du RI.

Le CSR sera chargé de leur proposer, après une petite phase d'instruction, des mesures de transition pendant lesquelles ils pourront vivre non pas avec le RI, mais déjà avec une bourse d'études, et échapper au risque d'enlèvement dans l'assistance.

Le CSR devra aussi solliciter les parents pour évaluer leur capacité à aider matériellement leur enfant majeur. Lorsque cette collaboration avec les parents ne pourra pas fonctionner, le RI pourra tout de même intervenir en bout de course.

Depuis plus d'une année, notre CSR a déjà anticipé cette réforme, mais il s'agira ces prochains mois d'adapter concrètement notre organisation et notre culture professionnelle à ce changement de paradigme, et être prêts pour l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, probablement au 1er janvier 2017.

Michel Gruaz, municipal**Bâtiment**

Dans l'ancien collège nous devons mettre à disposition des enseignantes une salle annexe pour cours d'appui. Nous allons résoudre ce problème en transférant, durant les vacances scolaires, les toilettes filles dans le local réservé aux toilettes garçons et en supprimant les urinoirs, parfois sources de problèmes.

Domaine de l'eau

Une rencontre a eu lieu lundi avec les bordiers du Chemin de la Cigale pour les informer des travaux de remplacement des conduites d'eau potable, d'EC et d'EU dès la mi-août. Les inconvénients dans ce chemin étroit seront bien réels. La Municipalité remercie d'ores et déjà les bordiers de leur compréhension.

Le prêt de Fr 400'000.-, relatif au préavis de remplacement des conduites du Chemin de la Cigale a été conclu pour une durée de 10 ans à un taux de 0.40 %.

Mobilité

La Municipalité a consulté le projet d'horaire 2017, valable dès le 11 décembre 2016.

La bonne nouvelle c'est que la desserte ferroviaire demeure la même qu'en 2016. Pour ce qui est des bus, 3 bus arrivent à la gare en provenance de Mex village le matin, donnant correspondance avec les trains de 6.42, 7.42 et 8.42. 3 bus quittent la gare pour Mex village à 6.18, 7.18 et 8.18.

Le soir 4 bus sont prévus dans chaque sens de 16 à 19 heures. Certes nous avons présentement 5 courses dans chaque sens matin et soir mais la fréquentation très relative explique ce changement.

La nouveauté c'est que dès le 11 décembre les bus cités arriveront et partiront de Bussigny, desservant la zone industrielle devant la centrale de distribution COOP.

Gitans

Mercredi 08 juin une quarantaine de caravanes ont été placées sur la toute de la Venoge occupant la moitié de la chaussée. Dans ce contexte les fossés creusés et les obstacles posés en 2012 se sont avérés efficaces. Il fut impossible d'exiger que les gitans quittent les lieux de suite. Le lendemain, le Président du SEVA M. Jacquet, a refusé qu'ils restent jusqu'au lundi suivant, exigeant leur départ le jour-même avant 15h00.

Du fait qu'ils n'étaient pas en sécurité vu le trafic routier et ferroviaire sur cette route, ils ont obtempéré et ont quitté les lieux jeudi en fin de journée en laissant évidemment les traces habituelles et leurs poubelles. Le nettoyage a été réalisé le lendemain par une entreprise spécialisée sur mandat et à charge du propriétaire le SEVA. Au vu de cette mauvaise expérience pour ces braves gitans, la Municipalité pense qu'ils ne sont pas prêts de revenir dans la zone.

Eric Maeder, municipal

Eclairage public

Les travaux de remplacement des luminaires le long des berges vont commencer ce jeudi 16 juin pour autant que la météo soit favorable. Pendant les travaux l'éclairage actuel est mis hors service durant env. 1 semaine.



Patrouilleur scolaire

Pour faire suite à l'acceptation par le Conseil communal d'une zone à 30km/h dans le village, la Municipalité va faire exécuter les travaux de marquage durant le mois de juillet. Le passage à piétons du haut Cuvillard étant non conforme, il est supprimé et remplacé par une grande surface de peinture au sol sur le haut du Cuvillard.

Nous précisons que le passage pour piétons de la route de Bovon est maintenu et continue d'être sécurisé par un patrouilleur scolaire.

Municipalité 2016 - 2021**ROSSEL Ingrid****021 701 02 27***Syndique*

Administration générale et personnel, Police, ARGDV, ASICOPE, AJERCO et parascolaire, Culture, Bibliothèque

*Municipaux :***BERTHOUD Olivier****021 701 34 92**

Finances, Zone Industrielle (SEVA, SIVA, AF, RC 177), PAC Venoge, Assurances, Affaires sociales

*Vice-Syndic 2016-2017 et 2020-2021***GRUAZ Michel****021 701 35 33**

Forêts, Refuge, Gaz, Téléréseau, SI, Eau potable, Eaux claires, Eaux usées, PGEE, PDDE, Cadastre, AIEV, Domaines, Gravière de Sency, Cimetière, parcs et promenades, Mobilité, Passports-vacances

*Vice-Syndic 2017-2018***MAEDER Eric****021 701 35 80**

Routes, Véhicules et Machines, SDIS, Eclairage public, Cours d'eau et chemins AF, Manifestations, Sports et Loisirs, Constructions communales, Site, info et bureautique

*Vice-Syndic 2018-2019***DUPERRUT Olivier****021 701 35 69**

Police des constructions, Urbanisme, Viticulture, Gestion déchets, Décharges, PCI, Bâti-ments

Vice-Syndic 2019-2020

**Le bureau communal est fermé
du 25 juillet au 2 août 2016**

En cas de nécessité absolue, vous pouvez
contacter :

Mme Rossel, Syndique : 021/701.02.27

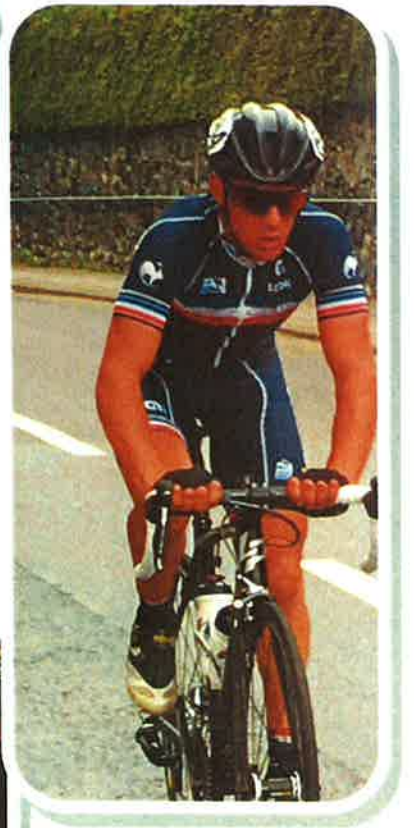
M. Maeder, Municipal : 021/701.35.80

M. Gruaz, Municipal : 021/701.35.33



**La Municipalité et le personnel communal
vous souhaitent un bel été !**

Tour du
Pays de Vaud





Merci à
tous les
bénévoles,
grâce à
vous ce fut
une
réussite !



Poste Mobile de la Gendarmerie



Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés de la commune.

Offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie.

La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique.

URGENCE

117

POSTE GENDARMERIE

ECHALLENS

021 557 98 21

POSTE MOBILE

079 220 24 72
079 808 50 18

PRESENCE DU POSTE MOBILE DANS VOTRE COMMUNE

mercredi 20 juillet 2016

L'après-midi

VUFFLENS-LA-VILLE, centre du village





Service de la population

Information sur les transmissions de données personnelles à la Fondation BVA

Votre commune est autorisée à transmettre des données personnelles à la Fondation BVA (www.fondationbva.ch).

Institution sociale à but non lucratif, la Fondation BVA, emploie des personnes en situation de handicap. La possibilité donnée aux communes de transmettre ces données permet de leur fournir un travail rémunéré.

Les données transmises sont

- Nom, prénom, sexe, date de naissance, état civil et adresse des adultes.
- Nom, prénom, sexe, date de naissance et adresse des enfants.
- Commune d'origine si la personne est de nationalité suisse, nationalité si la personne est étrangère.

Ces données sont utilisées par la Fondation BVA pour des **envois postaux publicitaires, institutionnels ou à caractère informatifs**.

Elles ne sont EN AUCUN CAS transmises aux annonceurs.

C'est la Fondation BVA qui se charge des envois en fonction du public que souhaite atteindre les annonceurs. La Fondation BVA est donc l'intermédiaire entre l'entreprise cliente et les destinataires des envois. Le traitement des données personnelles et les travaux de publipostage sont entièrement effectués en interne et de manière confidentielle. La Fondation BVA est membre de l'Association Suisse de Marketing Direct (Schweizer Direktmarketing Verband SDV-ASMD) et respecte le code éthique que celle-ci a adopté.

La Fondation BVA conserve strictement ces données à l'interne.

Elle n'est pas habilitée à céder ou vendre des listes de données communales à d'autres organismes ou entreprises, ainsi qu'à des particuliers.

Naturellement, vous pouvez demander en tout temps à ce que vos données personnelles ne soient pas transmises à la Fondation BVA.

Dans ce cas il convient d'en informer le bureau de contrôle des habitants de votre commune par le biais du talon réponse ci-dessous ou par courriel.

NB : Cette demande est à renouveler lors du déménagement dans une autre commune.

Par la présente, le/la soussigné-e demande à ce que les données personnelles le concernant ne soient pas transmises à la Fondation BVA.

Prénom:
 Nom:
 Rue:
 NPA/Localité:
 Lieu et date:
 Signature:

Cette demande s'étend aux personnes suivantes de la famille...

A renvoyer à votre commune de domicile

(Version mai 2016)

PROTÉGEONS - NOUS !

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau: fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant,
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur: faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement! Faire boire et rafraîchir la personne.





La bibliothèque de Vufflens-la-Ville c'est...

- ◆ **1350 Livres pour enfants**
- ◆ **106 Romans pour les jeunes lecteurs**
- ◆ **670 Romans pour les ados et adultes**
- ◆ **1230 Bandes dessinées**
- ◆ **612 Documentaires**
- ◆ **164 Films en DVD**
- ◆ **200 Nouveaux livres prêtés par Bibliomedia Lausanne**



Venez faire le plein de lectures avant les vacances d'été !!!!!

Horaire pendant les vacances scolaires :

Les jeudis de 17h à 18h30

CONTES EN VADROUILLE

suivi d'un petit goûter offert par la bibliothèque

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

A 16H30

À la Bibliothèque de Vufflens-la-Ville

sise au Cuvillard 17

public dès 5 ans



www.stv-fsg.ch

FSG VUFFLENS

Horaires des leçons de gym Année scolaire 2016-2017

Gymnastique Parents-enfants : dès 3 ans révolus	Le lundi de 16h00 à 17h00
Gymnastique Infantile 1: Pour les enfants en 1 ^{ère} année scolaire	Le mardi de 16h30 à 17h30
Gymnastique Infantile 2 : Pour les enfants en 2 ^{ème} année scolaire	Le mardi de 17h30 à 18h30
Gymnastique aux agrès 1 : Pour les enfants de la 3 ^{ème} à la 5 ^{ème} année scolaire – sous réserve de modifications	Le mercredi de 17h00 à 18h15
Gymnastique aux agrès 2 : Pour les enfants dès la 6 ^{ème} année scolaire – sous réserve de modifications	Le mercredi de 18h15 à 20h
Jeunes Gymnastes mixtes : Pour les enfants de la 3 ^{ème} à la 6 ^{ème} année scolaire	Le jeudi de 17h30 à 18h45
Multi Sports mixtes : Pour les enfants dès la 7 ^{ème} année scolaire	Le jeudi de 18h45 à 20h00
Athlétisme : Pour les enfants dès la 4 ^{ème} année scolaire	Le mardi de 18h30 à 19h45
Zumba : De 13 à 99 ans	Le mardi de 20h à 21h00

Présidente : S. Lasserre 079/793.11.68 Caissière : N. Jaquier 079/604.97.11

Tous les noms et numéros de tél. de nos moniteurs figurent sur notre site internet :

www.vufflens-la-gym.ch

pour nous contacter par mail : fsg.vufflens@bluewin.ch

Gym Féminine

Le jeudi de 20 à 21h15

Renseignements D. Duperrut 021/701.35.69

Gym Hommes

Le lundi de 19h30 à 21h30

Renseignements R. Weissbrodt 021/701.43.41

Gym Aînés

Le mardi de 15h à 16h

Renseignements Doris Dubois 021/701.12.22



INVITATION PERSONNELLE

Reprise des Cours de gym à Vufflens-La-Ville

MARDI 30 Août à 15h00

Salle de gym

C'est avec plaisir que je vous accueillerais dans ce cours où nous travaillons tout le corps, échauffement, endurance cardio-vasculaire, renforcement musculaire, assouplissement et relaxation. Le renforcement musculaire se fait avec l'apport d'accessoires comme les haltères, les élastiques et autres... A l'extérieur quand il fait beau, balades nordic walking ou gym dans la nature.

Séances variées, progressives, et surtout dans la bonne humeur, il suffit de venir dans une tenue confortable, des baskets d'intérieur, et une bouteille d'eau.

Renseignements et inscriptions :

Responsable : Doris Dubois tél. 021 701 12 22

Monitrice : Soledad Mamolar



www.123-vive-ma-forme.ch



Horaires des bus TCS

Au retour du Giron de Montricher

Bus	Tour	Arrêt	VENDREDI 12.08.2016			SAMEDI 13.08.2016		
1	1	Montricher	22:30	01:00	03:30	22:30	01:00	03:30
		Montricher village	22:31	01:01	03:31	22:31	01:01	03:31
		Mont-la-Ville	22:40	01:10	03:40	22:40	01:10	03:40
		La Praz	22:46	01:16	03:46	22:46	01:16	03:46
		Juriens	22:53	01:23	03:53	22:53	01:23	03:53
		Romainmôtiez	23:00	01:30	04:00	23:00	01:30	04:00
		Croy	23:05	01:35	04:05	23:05	01:35	04:05
		Arnex-sur-Orbe	23:15	01:45	04:15	23:15	01:45	04:15
	Pompales	23:22	01:52	04:22	23:22	01:52	04:22	
	2	Montricher	23:45	02:15	05:00	23:45	02:15	05:00
		L'Isle	23:52	02:22	05:07	23:52	02:22	05:07
		Cuarnens	23:57	02:27	05:12	23:57	02:27	05:12
		La Chaux	00:03	02:33	05:18	00:03	02:33	05:18
		Cossonay	00:11	02:41	05:26	00:11	02:41	05:26
		Penthalaz	00:17	02:47	05:32	00:17	02:47	05:32
		Dallens	00:23	02:53	05:38	00:23	02:53	05:38
		Bettens	00:28	02:58	05:43	00:28	02:58	05:43
St-Barthélémy		00:33	03:03	05:48	00:33	03:03	05:48	
Echallens	00:40	03:10	05:55	00:40	03:10	05:55		
2	3	Montricher	22:30	01:15	03:50	22:30	01:15	03:50
		Montricher village	22:31	01:16	03:51	22:31	01:16	03:51
		Mont-la-Ville	22:40	01:25	04:00	22:40	01:25	04:00
		Molry	22:49	01:34	04:09	22:49	01:34	04:09
		Ferreyre	22:56	01:41	04:16	22:56	01:41	04:16
		La Sarraz	23:03	01:48	04:23	23:03	01:48	04:23
		Bavois	23:15	02:00	04:35	23:15	02:00	04:35
		Chavornay	23:22	02:07	04:42	23:22	02:07	04:42
	4	Montricher	23:55	02:35	05:00	23:55	02:35	05:00
		Pampigny	00:03	02:43	05:08	00:03	02:43	05:08
		Severy	00:07	02:47	05:12	00:07	02:47	05:12
		Cottens	00:11	02:51	05:16	00:11	02:51	05:16
		Vuillerens	00:18	02:58	05:23	00:18	02:58	05:23
		Aclens	00:25	03:05	05:30	00:25	03:05	05:30
		Vufflens	00:17	02:57	05:22	00:17	02:57	05:22
		Cheseaux	00:29	03:09	05:34	00:29	03:09	05:34
		Romanel s/Lsne	00:36	03:16	05:41	00:36	03:16	05:41



Bonjour à toutes et tous,

En tant que nouveaux et heureux habitants de Vufflens-la-Ville depuis août 2015, mon épouse, mes quatre enfants et moi-même, sommes heureux de partager deux bonnes nouvelles au sujet du Wushu Kung Fu, un art martial que je pratique depuis mon enfance.

Malgré un temps réduit d'entraînement par rapport aux demandes professionnelles et familiales, j'ai eu toutefois le plaisir de ramener deux titres de Wushu Kung Fu à Vufflens-la-Ville dans la catégorie Qingda Adults/Seniors (M) -80kg :

1. Champion Suisse le 13 mars 2016 à Saint-Gall, Lichtensteig
2. Champion Romand le 14 mai 2016 à Conthey/Valais

Je suis maintenant qualifié pour le prochain

- championnat Suisse le 19 juin à Zoug, Baar
- championnat Suisse le 27 novembre à Argovie, Muri

et j'espère bien honorer notre village avec d'autres très bons résultats.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Omar Guemmi

Pour info : Wushu Kung Fu est un sport de compétition, dérivé des arts martiaux chinois traditionnels — www.swisswushu.ch





www.vufflens-la-ville.ch

Juillet 2016

No 5

Notre traditionnel

Marché Artisanal

De Vufflens-la-Ville

Samedi 27 août 2016

De 9h à 17h



Avec concerts de l'Harmonie du Pontet
et de la Guggen Las Tortugas de Gollion.

Mais aussi le traditionnel Carrousel pour les petits, tire-pipes, tours en
calèche et exposition de lapins d'exposition.

Restauration, convivialité

Invitez vos amis et connaissances !

Organisation GSL 2.0